Trente-sixième Année — N° 183 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES JEUDI 2 JUILLET 1891

JOURNAL DE ROUBAIX

Abonnements : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs.— Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les autres départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre Dame-des-Victoires.

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 1er JUILLET 1891

LOGIQUE

Toutes les opinions sont libres. Mais le premier devoir d'un homme qui se respecte est de ne pas fourrer son drapeau dans sa poche.

Ainsi pensent les catholiques. Ils disent nettement : « Nous sommes catholiques ! » Et l'idée ne leur viendra jamais de se considérer comme lésés et diffamés sous le prétexte que quelqu'un aura signalé leur catholicisme.

Il y a des Francs-Maçons qui raisonnent d'autre sorte.

Ils veulent bien bénéficier de leur qualité de francs-maçons quand il s'agit d'assurer contre la religion et la liberté leurs complots et leurs manigances; de se pavaner dans les salons des préfectures; d'empocher les faveurs, les honneurs, les croix, les places et les bureaux de tabac pour l'obtention desquels l'affiliation à quelque Loge anglaise ou écossaise remplace avantageusement tous les autres titres.

Mais ils n'entendent pas que ladite qualité soit constatée quand elle leur paraît de nature à compromettre leurs intérêts mercantiles et pécuniaires.

En ces cas-là, ces êtres singuliers — à qui décidément la franchise n'est pas moins étrangère que la maçonnerie — se réfugient, avec des cris d'orfraie, dans les jupons des juges et des procureurs et sollicitent de la magistrature tant assise que debout une foule de réparations bien senties. Empressons-nous d'ajouter qu'ils les obtiennent.

C'est ce qui vient d'arriver à Auxerre. Un de nos confrères, la *Bourgogne*, s'était procuré et avait publié la liste des francs-maçons de la ville. L'un deux, marchand de je ne sais quelle denrée, estimant que cette réclame pouvait lui nuire auprès de la clientèle catholique et conservatrice, a traduit devant le tribunal le gérant du journal, qui s'est entendu condamner à deux cents francs de dommages-intérêts, sans préjudice des accessoires.

Il paraît qu'aux yeux des juges d'Auxerre la qualification de franc-maçon est injurieuse et diffamatoire au premier chef. Cette jurisprudence prévaudra-t-elle devant la Cour d'appel et devant la Cour de cassation? Nous l'ignorons. Mais admirez l'attitude de ces Frères Trois-Points bourguignons.

Voilà des Messieurs qui, en tant que Francs-Maçons, regardent évidemment les catholiques et les conservateurs comme indignes de tout égard et de toute considération.

En tant que fournisseurs, c'est différent. Ils tiennent influiment à l'estime de ces scélérats de cléricaux, de ces suppôts de toutes les réactions, dont l'argent mignon leur semble bon à prendre et meilleur à encaisser.

C'est de l'escobarderie, et de la plus basse, et de la plus honteuse. Quand on a juré la perte des gens par les serments les plus infernaux, on ne sollicite pas leur confiance et l'on ne cherche pas, sous prétexte de commerce, à soutirer leurs petits écus. La délicatesse élémentaire interdit ce dédoublement de la personnalité et cet élargissement de la conscience.

Quant au jugement du tribunal d'Auxerre, il nous paraît surtout désobligeant pour M. Carnot, qui, naguère encore, faisait accueil aux Francs-Maçons d'Orléans et de Toulouse et les remerciait, avec toute la grâce et toute la vivacité dont il est susceptible, des services par eux rendus à la République.

Si, en effet, la Franc-Maçonnerie a rendu à la République assez de services pour être mise au rang des corps constitués, nous ne voyons pas trop comment la qualification de franc-maçon peut affecter le caractère d'une diffamation et d'une injure.

Si, au contraire, ce caractère injurieux et diffamatoire est juridiquement établi, le chef de l'Etat n'a pas plus le droit de recevoir et de congratuler une délégation de Frères Trois-Points, qu'il n'aurait le droit de recevoir et de congratuler une délégation de banqueroutiers ou de prêteurs à la petite semaine.

Il n'y a point à sortir de ce dilemme.

Or, admettez la première hypothèse, qui est celle de M. Carnot, et le jugement du tribunal d'Auxerre ne tient pas debout un quart de seconde. Admettez la deuxième, qui est celle du tribunal : dès lors, M. Carnot devient immédiatement un traître pour avoir solidarisé avec la République, dont il a la garde, une secte tellement condamnable que son nom seul constitue un outrage sanglant.

Ceci, nous n'oserions jamais le dire, ni le penser. Nous trouvons même excessivement raide que trois magistrats l'aient insinué dans leurs « attendus » et leurs « considérants » sans provoquer l'indignation de toute la presse bien pensante.

LES DROITS D'ACCROISSEMENT

Paris, 30 juin. — Le gouvernement, au cours de la discussion du budget de 1891 à la Chambre, avait pris l'engagement de déposer un projet de loi pour atténuer les résultats rigoureux et inattendus de l'application de la loi sur la perception des droits d'accroissement dus par les congrégations religieuses.

En conséquence il avait présenté le 29 janvier dernier un projet qu'il s'empresse de retirer aujourd'hui pour le remplacer par le suivant qui, dit-il, a une portée plus générale :

« Article unique. — L'article 2 de la loi du 27 ventôse an IX est modifié ainsi qu'il suit. La perception du droit proportionnel d'enregistrement suivra les sommes et valeurs de franc en franc lorsqu'il s'agira de sommes ou valeurs inférieures à 20 francs et de 10 francs en 10 francs lorsqu'il s'agira de sommes ou valeurs supérieures à 20 francs. »

Mais comme le gouvernement a bien soin de le faire remarquer dans l'exposé des motifs de son projet, les droits acquis au Trésor avant la promulgation de cette nouvelle loi devront être liquidés et payés conformément à la loi de Ventôse. Ce qui veut dire que le projet actuel n'a pour objet que de retarder encore la solution et de consacrer toutes les iniquités déjà commises.

GUILLAUME II A HÉLIGOLAND

Présentation de la première recrue

Héligoland, 30 juin. — L'empereur et l'impératrice sont arrivés à 6 heures 15 minutes. Ils ont été reçus par le général Geiseler, commandant de l'île, l'amiral von der Goltz, M. Juerquensen, landrath, le bureau du conseil municipal; un grand nombre de notabilités civiles et militaires faisaient cortège.

Juste au moment où l'empereur et l'impératrice ont débarqué, il est tombé une très forte ondée, mais il a fait ensuite un temps superbe. L'empereur et l'impératrice avaient une très bonne mine et paraissaient d'humeur gaie.

Après l'hymne national, la musique de la marine joua une marche et le défilé des troupes eut lieu devant le souverain. Il n'y eut pas d'allocution prononcée.

On a présenté à Guillaume II celui qui sera la première recrue fournie par Heligoland, un enfant de 10 mois, il était naturellement porté sur les bras de sa mère et, pour la circonstance, on l'avait habillé d'un costume de hussard rouge ; il a tenu au bouquet à l'empereur qui l'a pris en exprimant sa satisfaction de l'air de bonne santé de l'enfant.

L'impératrice s'est entretenue avec la mère et a donné sa main à baiser aux enfants qui lui offraient des fleurs.

L'empereur a visité l'intérieur du pays. Guillaume II s'est avancé jusqu'à l'extrémité de la pointe nord de l'île ; il était accompagné des autorités militaires.

Ce matin, Guillaume II est reparti pour Bremerhaven avec le *Cobra*.

Wilhelmshavel, 30 juin. — L'empereur et l'impératrice, qui étaient venus aujourd'hui pour assister au lancement d'un cuirassé, sont repartis cette après-midi, à 5 heures, à bord du yacht *Le Hohenzollern*, pour la Hollande.

Ils arriveront demain, vers midi, à Amsterdam.

Le commerce des textiles en France

PENDANT LES CINQ PREMIERS MOIS DE 1891

L'importation des matières premières a perdu, pendant le mois de mai, une grande partie (près de 64 millions de francs) des avances qu'elle avait réalisées antérieurement. De 143.649.000 fr., l'excédent se réduit à 79.691 000 fr.

Les matières premières dont l'importation a surtout faibli, pendant le mois de mai sont : la laine pour 6.007.000 fr., le coton pour 24.940.000 fr. Ces diminutions fort importantes, ne trouvent que d'insuffisantes compensations dans les augmentations assez minimes dont jouissent les soies et bourres de soie.

Pendant les cinq premiers mois les entrées de laines ont été de 237,697,000 fr. en 1891 contre 210,851,000 fr. en 1890; les importations de coton ont passé de 136,230,000 en 1890 à 159,974,000 fr. en 1891, et celles des soies, de 112,097,000 fr. en 1890 à 130,327,000 fr. en 1891. Il y a donc eu pour ces cinq premiers mois une notable plus-value en faveur de 1890, augmentation due, d'ailleurs, aux quatre premiers mois.

Quant aux exportations pour cinq mois, de produits de l'industrie textile, elles se résument dans le tableau suivant :

	1891	1890
Tissus de laine	149 327.000	147 850.000
— soie	115.199.000	119.389.000
— coton	43.071.000	44.553.000
Fils de laine	10.516.000	15.769.000
Lingerie cousue	21.888.000	26.724 000
Confections pour femmes	17.238.000	20 694 000

On voit donc qu'à part les tissus de laine dont les expéditions ont un peu progressé, tous les autres articles sont en diminution assez sensible; cette diminution se retrouve, moins importante, sur les fils de coton, les fils et tissus de lin et de chanvre et les fils de jute.

SÉNAT

Séance du mardi 30 juin

Présidence de M. LE ROYER, président

La séance est ouverte à 2 heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

Les sauterelles en Algérie

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi adopté par la Chambre, ayant pour objet l'ouverture, au ministère de l'intérieur, d'un crédit supplémentaire de 1.500.000 fr. pour combattre l'invasion des sauterelles et venir en aide aux victimes de leurs ravages en Algérie.

La parole est donnée à M. Pauliat, pour défendre son amendement tendant à réduire ce crédit à 500.000 fr.

M. PAULIAT. — Il n'y a pas en Algérie autant de périls que les sauterelles veulent nous laisser croire.

Il serait possible, sans aucun dommage pour personne non seulement de réduire ce crédit, mais encore de le supprimer.

Les Algériens sont quémandeurs de nature.

M. PRADAL, rapporteur, dit que l'Algérie traverse en ce moment une crise qui peut être fatale pour sa prospérité ; elle a consenti à tous les sacrifices, mais aujourd'hui, elle compte sur la métropole. (Très bien, sur divers bancs.)

M. FRANCK-CHAUVEAU parle ensuite contre les crédits et M. Constans invite le Sénat à les voter.

Le renvoi à la commission est décidé. La séance est levée à 5 h. 38.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du mardi 30 juin

Présidence de M. FLOQUET, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

Le tarif général des douanes

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le tarif général des douanes.

La Chambre, sur la proposition de la commission, adopte la rédaction suivante, acceptée par le gouvernement et M. Berger, de la disposition additionnelle présentée par ce dernier au n° 168 (pâtes de cellulose), sont frappés par 1.000 kilos de droits de 0,30 et de 0,20 les bois d'essence résineuse servant à la pâte à papiers débités en rondins de tout diamètre, mais d'une longueur de 1 m 10

La Chambre passe à la discussion des numéros 331 à 340 (boissons), conformément à la décision prise hier.

Le n° 331, relatif aux boissons fermentées, et, entre autres aux vins, donne lieu à une assez longue discussion; la suite est remise à jeudi.

Sur la proposition de M. Méline, la Chambre décide de siéger deux fois par jour, les lundis, mardis, jeudis et samedi; à partir de jeudi, les séances du matin commenceront à neuf heures.

La séance est levée à 6 heures.

NOUVELLES DU JOUR

Le renouvellement de la triple alliance

Paris, 30 juin. — Un journal du soir publie cette dépêche :

« Rome, 30 juin. — Aujourd'hui le roi ratifiera le nouveau traité de la triple alliance en présence des ambassadeurs d'Allemagne et d'Autriche. »

Le nouveau gouverneur des Invalides

Paris, 30 juin. — Le général en retraite Arrou est nommé gouverneur des Invalides.

L'acte général de Bruxelles

Paris, 30 juin.— Dans une entrevue qu'il a eue avec M. Ribot, Mgr Brincat, directeur de la société antiesclavagiste, lui a remis une lettre dans laquelle le comité appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de concerter avec les autres cabinets ou des explications ou des modifications de l'acte général de Bruxelles qui permettent au gouvernement français de le ratifier.

L'état de M. F. de Lesseps

Paris, 30 juin. — L'état de santé de M. Ferdinand de Lesseps, qui s'est aggravé depuis quelques jours, ne serait pas sans causer à sa famille et à ses amis de sérieuses inquiétudes.

Les grèves de Paris

Paris, 30 juin. — Cette après-midi, à la Bourse du travail, a été tenue une nouvelle réunion des ouvriers grévistes à laquelle les patrons étaient également convoqués ; mais ces derniers se sont abstenus d'y paraître.

Rien à retenir des discours, toujours les mêmes, et non plus de l'ordre du jour en faveur de la grève, toujours votée et jamais exécutée, sinon par les ouvriers sans travail, seuls assistants de ces réunions.

Une délégation de trois membres a été nommée pour se rendre auprès du président du conseil municipal.

On assure que le préfet de la Seine, sur des décisions motivées des ouvriers boulangers, vient de retirer l'autorisation de deux bureaux de placement qui sont établis.

L'amiral Gervais à Copenhague

Copenhague, 30 juin. — L'amiral Gervais a débarqué à deux heures et demie; il a été reçu par l'attaché naval, M. Voielland. Il s'est rendu ensuite chez le comte d'Aunay, où l'ambassade française se trouvait réunie.

Le comte et la comtesse de Paris chez la Reine Victoria

Windsoor, 30 juin. — La Reine a offert, aujourd'hui, un lunch au comte et à la comtesse de Paris.

L'attentat dirigé contre les ministres Chiliens

New-York, 30 juin. — Une dépêche de Santiago du 30 juin donne des détails sur l'attentat dirigé contre les ministres chiliens.

Cet attentat aurait été commis sur l'ordre du gouvernement, qui cherchait un prétexte pour rompre les négociations de paix.

Les bombes étaient remplies de morceaux de bois et contenaient à peine assez de poudre pour déterminer l'explosion.

On fait subir aux prisonniers d'affreuses tortures.

Dès que les négociations furent rompues, M. Balmaceda essaya de s'emparer des chefs des insurgés, mais le ministre de France les fit monter à bord du croiseur *Volta*.

Une fonderie italienne qui suspend ses paiements

Rome, 30 juin. — La fonderie Tardy et Bénech, de Savone, qui est le Creusot de l'Italie, vient de suspendre ses paiements. L'émotion est très vive dans tout le pays.

Lorsque le roi Humbert a appris la nouvelle, il s'est écrié douloureusement : « Où en sommes-nous donc arrivés ? »

On craint des troubles parmi les ouvriers qui n'ont pas touché leur dernière quinzaine.

La maison demande un million et demi au gouvernement pour couvrir son déficit.

Désordres près de Padoue

Padoue, 30 juin.— Un bataillon du 73e d'infanterie a été envoyé à Rogigo, où l'on signale de graves désordres causés par les grévistes.

Un village détruit par un incendie, — Deux victimes

Aix-les-Bains, 30 juin. — Le village qui se trouve entre la gare de Chindrieu et le château Chatillon, dominant le lac du Bourget, a été la proie des flammes. Trente maisons sont détruites. Deux personnes ont péri en voulant sauver le bétail.

Le cours forcé des billets de banque en Portugal

Lisbonne, 30 juin. — Un journal prétend que le gouvernement sera obligé de décréter le cours forcé des billets de banque : cette nouvelle mérite confirmation.

A la Chambre des Communes

Londres, 30 juin. — Sir J. Fergusson déclare que le gouvernement perse a envoyé des troupes avec des canons à Souybulak, pour reprendre la jeune fille anglaise capturée par Kurde.

La commission des douanes

Paris, 30 juin. — M. Bourgeois (Jura), rapporteur des fils et tissus de laine, se trouvant dans l'impossibilité, par suite de l'état de sa santé, de suivre la discussion comme rapporteur, M. Balsan a été désigné pour le suppléer.

La commission du budget

Paris, 30 juin. — La commission du budget a examiné le projet sur les primes pour la culture du lin et du chanvre.

Devant la crainte de faire voter des droits sur les textiles, la commission a accordé un crédit de deux millions au lieu de 2.500.000 fr. demandés par la commission des douanes.

M. Reinach a été nommé rapporteur.

La grève des carrossiers à Paris

Paris, 30 juin. — Les ouvriers de la plus importante entreprise de carrosserie de Paris sont en grève.

Le motif de la grève est une diminution très importante dans les prix de réparation.

La séance du Sénat

Paris, 30 juin. — Décidément nos honorables du Luxembourg, perdant leurs habitudes moutonnières (pour une fois félicitons-les) ont voulu jouer aujourd'hui un mauvais tour à M. Constans.

Ils ne voient pas clair dans ce fameux budget de l'Algérie. Que signifient donc ces quatre millions d'excédent qui ne sont pas disponibles? Ils ne le savent point, et malgré l'affirmation du ministre, ils lui ont carrément dit qu'ils ne s'en contentaient point.

Dans les couloirs, on commentait beaucoup cet échec de M. Constans, échec qui atteint également M. Tirman, l'ex-gouverneur de notre colonie. La Commission de l'Algérie, dont M. Jules Ferry est le président et l'inspirateur, ne serait pas, paraît-il, étrangère au résultat de la journée: cela ne nous surprend aucunement et nous le croyons sans peine.

La participation aux bénéfices

Paris, 30 juin. — MM. Laroche-Joubert, Bérard, Fouquet, Barodet, Audiffred, Loreau, Neyrand, Batiot, Guieysse, Guillemet et Lebon ont été nommés membres de la commission chargée d'examiner la proposition tendant à assurer la participation des ouvriers aux bénéfices dans les entreprises et les commandes de l'Etat.

Huit membres sur onze sont favorables au principe de cette proposition.

Les retraites ouvrières

Paris, 30 juin. — M. Guieysse, rapporteur du projet sur les retraites ouvrières, a lu, à la Commission du travail, une note sur les conséquences financières du projet de M. Constans — En dehors des dépenses que la création d'une caisse de retraites ouvrières imposerait à l'Etat—soit cent millions par an— le rapporteur insiste sur les dangers qui résulteraient de l'accumulation dans les caisses du Trésor des versements opérés par les patrons et l'Etat.

Cette note, qui est en somme une très-vive critique du projet du gouvernement, a été transmise au ministre de l'intérieur.

Le renouvellement de la triple-alliance

Londres, 30 juin. — Le *Standard* confirme que la triple-alliance a été renouvelée pour une période de six années.

L'organe officieux ajoute que certaines modifications ont été introduites dans le traité, mais ces modifications n'ont pas encore été portées à la connaissance du gouvernement anglais, auquel on n'a d'ailleurs demandé ni conseil ni avis pendant les négociations qui ont abouti au renouvellement de la triple alliance.

Tremblement de terre à Vérone

Vérone, 30 juin. — On a ressenti une secousse très forte à Vérone. La population fuit en rase campagne.

Un survivant de la Grande Armée

Saint-Pétersbourg, 30 juin. — Aujourd'hui est arrivé de la Sibérie à Saint-Pétersbourg un personnage digne d'attirer l'attention : M. Misetzky, un Polonais de Wilna, âgé de cent trois ans.

Aide de camp de Napoléon Ier, il avait fait avec l'empereur la célèbre campagne de Russie. Fait prisonnier, à la Bérésina, il fut amnistié par le tsar et entra au service de la Russie. Mais, en 1831, ayant pris part à l'insurrection polonaise, il fut condamné à vingt ans de travaux forcés dans les mines d'or de la Sibérie. Ayant fini sa peine en 1854, le tsar lui permit de quitter la Sibérie. C'est maintenant seulement qu'il a profité de cette permission; il va se rendre dans sa ville natale.

Il a été décoré de la Légion d'honneur, par l'empereur lui-même, à la bataille de Wagram.

Conseil des ministres

Paris, 30 juin. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée, sous la présidence de M. Carnot.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Fallières a soumis à la signature du président de la République un mouvement judiciaire.

Aucune nomination ne concerne la région du Nord.

LES DÉGRÈVEMENTS DE LA GRANDE VITESSE

M. Yves Guyot a informé le conseil qu'il avait convoqué pour demain matin les présidents des conseils d'administration de chemins de fer, pour leur demander leurs réponses définitives au sujet du dégrèvement, de la grande vitesse.

LES DROITS SUR LES VINS ÉTRANGERS

M. Develle, ministre de l'agriculture, a soumis au conseil les réclamations qui lui ont été adressées par divers syndicats de viticulteurs contre le tarif proposé par le gouvernement sur les vins étrangers.

Le conseil a été d'avis qu'il y avait lieu de maintenir ce tarif qui comporte un droit de 6 fr. par hectolitre jusqu'à 12 degrés.

Ce droit constituera une protection efficace pour la viticulture française.

Le Pape et l'action catholique

La *Croix* constate que l'*Osservatore Romano* et le *Moniteur de Rome* ont reproduit avec sympathie l'appel de « l'Union de la France chrétienne, » puis elle dit :

« Et nous savons que le Saint-Père lui fait le même accueil qu'aux affirmations du cardinal Lavigerie. Ce sont deux formes d'union : la dernière adhère à la République, la première se contente de se placer sur le terrain catholique, laissant à chacun le droit de conserver ses opinions, républicaines ou monarchiques.

L'*Univers*, après avoir reproduit cette note de la *Croix*, ajoute qu'il sait de source certaine que le Saint-Père fera également bon accueil à la déclaration de l'évêque de Grenoble, Mgr Fava : « Ce que veut le chef de l'Eglise, dit le journal de M. Veuillot, c'est une action catholique indépendante des partis politiques ».

BAILLET & DUTILLEUL

en Cour d'Assises

Nous avons donné hier tous les détails du crime de Merlimont, accompli par Baillet avec, sinon la participation directe, au moins la complicité de Dutilleul. Revenons aujourd'hui aux perquisitions du juge d'instruction de Montreuil et arrivons au

CRIME DE RONCHIN

Les recherches du juge d'instruction devaient amener la découverte d'une série de crimes commis dans la région.

En faisant une perquisition dans la chambre occupée à Camiers, par les accusés, chez le sieur Dumoulin, le magistrat instructeur trouva, dans leur malle, un certain nombre d'objets qu'il lui parut étranges de voir entre leurs mains, c'étaient des petits sacs en toile et des bijoux.

Ces objets semblaient se rapporter à ceux dont la disparition avait été constatée lors de crimes perpétrés dans l'arrondissement de Lille. Ils furent envoyés au parquet de cette ville qui avait eu à intervenir pour l'arrestation de Dutilleul à Ronchin. A Lille on se demandait déjà si les deux accusés n'étaient pas les auteurs de graves méfaits ayant eu, dans l'arrondissement, un grand retentissement.

L'information changea de scène. Baillet et Dutilleul furent transférés à Lille où l'instruction porta sur de nombreux forfaits.

Mlle Delvoye, rentière à Ronchin, demeurait dans une maison distante d'une centaine de mètres de la demeure de la mère de Dutilleul. Elle fut, le 23 octobre 1890, vers 7 heures du matin, trouvée inanimée dans son lit, par sa femme de ménage.

Le médecin-légiste n'ait pas reconnu à la mort une cause violente et qu'au dire du médecin légiste, la victime aurait succombé à une apoplexie séreuse, la justice ne pouvait hésiter à voir là un crime ayant le vol pour mobile.

Les meubles avaient été fouillés. On avait emporté de l'argent, des bijoux et des tablettes de chocolat. Le corps de Mlle Delvoye portait des traces de violence. Le foulard placé autour du cou avait été tordu avec une telle force que la peau avait gardé l'empreinte de l'étoffe. Les poignets portaient des contusions symétriquement disposées. Il y avait, autour de la bouche, quelques rares excoriations.

Pour expliquer ces constatations, le médecin légiste émit l'avis que les violences pourraient avoir une cause accidentelle comme les contusions plus anciennes par lui relevées et semblant être le résultat de chutes. Elles pouvaient aussi provenir de l'application brutale d'un lien tel qu'un mouchoir, autour des poignets et de la bouche.

La justice adopta cette seconde hypothèse. Au pied du lit, on trouva plusieurs mouchoirs roulés en forme de lien, que les malfaiteurs avaient dû utiliser.

On découvrit l'endroit par lequel ils avaient pénétré. Un trou pratiqué dans la maçonnerie, au dessous de l'appui d'une fenêtre, leur avait livré passage.

Les traces de boue laissées par leurs chaussures, sur le mur du jardin, montrèrent comment l'escalade avait eu lieu. La gendarmerie releva dans le jardin des pas de formes différentes. Cette circonstance témoignait que deux personnes s'étaient introduites chez la victime.

Les bijoux trouvés dans la malle des accusés à Camiers, ont été représentés à Mlle Lefebvre, nièce de Mlle Delvoye qui les a parfaitement reconnus comme appartenant à sa tante.

Il devenait, dès lors, évident que Baillet et Dutilleul, étaient bien les auteurs du crime. L'instruction a recueilli un ensemble de faits, qui corroborent cette certitude.

Elle a su que Baillet avait découché dans la nuit du 22 au 23 octobre, sous prétexte d'aller chercher de l'argent chez un ami. Il est rentré à 6 heures, tout trempé, les vêtements couverts de boue. Il rapportait une soixantaine de francs en pièces de cent sous et des ta-

BOURSE DE PARIS

du mercredi 1er juillet

(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
93 20	3 0/0 1891	.. ..	.. ..	93 60
55 20	4 0/0	.. ..	.. ..	54 95
106 45	4 1/2 0/0 1883	.. ..	.. ..	105471 2
93 50	Italien 5 0/0	.. ..	.. ..	93 76
18 67	Turc 4 0/0	.. ..	.. ..	18 65
488 75	Egypte 6 0/0	.. ..	.. ..	488 75
74 1/32	Extérieure 4 0/0	../..	.. ../..	74 50
26	Hongrois 4 0/0	.. ../..	.. ../..	23 ../..
46 3/16	Portugais 3 0/0	../..	.. ../..	45 75
96 60	Consolidés anglais	.. ..	.. ..	95 11/16
.. ../..	Russe 1880	.. ../..	.. ../..	.. ../..
.. ..	Russe 1889	.. ../..	.. ../..	.. ..
.. ../..	Russe 1890	.. ../..	.. ../..	.. ../..
	Sociétés de crédit			
1465 ..	Banque de France	.. ..	.. ..	1460 ..
473 ..	Banque d'Escompte	.. ..	.. ..	475 ..
606 ..	Banque de Paris	.. ..	.. ..	602 50
1270 ..	Crédit Foncier	.. ..	.. ..	1268 75
377 ..	Crédit Mobilier	.. ..	.. ..	377 50
795 ..	Crédit Lyonnais	.. ..	.. ..	795 75
585 ..	Banque Ottomane	.. ..	.. ..	584 25
	Chemins de fer			
.. ..	Nord	.. ..	.. ..	1890 ..
1480 ..	Paris-Lyon-Méditer.	.. ..	.. ..	1485 ..
.. ..	Orléans	.. ..	.. ..	.. ..
645 ..	Autrichiens	.. ..	.. ..	647 50
238 ..	Lombards	.. ..	.. ..	241 25
312 ..	Nord Espagne	.. ..	.. ..	311 25
515 ..	Saragosse	.. ..	.. ..	515 ..
	Valeurs diverses			
1395 ..	Gaz Parisien	.. ..	.. ..	1397 50
.. ..	Métaux	.. ..	.. ..	43 75
84 ..	Panama	.. ..	.. ..	.. ..
2765 ..	Suez	.. ..	.. ..	2765 ..
	Mines			
579 37	Rio-Tinto	.. ..	.. ..	575 ..
128 68	Tharsis	.. ..	.. ..	129 68
352 75	de Beers	.. ..	.. ..	.. ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

du 1er juillet 1891

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
95 25 ./.	3 0/0	95 .. ./.
93 90 ./.	3 0/0 1891	93 75 ./.
96 10 ./.	3 0/0 amortissable	95 20 ./.
105 25 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 50 ./.

BOURSE DE LILLE

du mercredi 1 juillet

PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.. ..	111 25
Lille 1868, remboursable à 100 fr.	.. ..	106 ..
Lille 1869, remboursable à 500 fr.	.. ..	516 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.. ..	519 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.. ..	413 50
Lille 1887	.. ..	397 50
Lille 1890 (libérée)	.. ..	480 ..
Lille 1890 (non libérée)	.. ..	481 ..
Armentières 1886	500 ..	500 ..
Armentières 1879	.. ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	47 50
Tourcoing 1878	.. ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.. ..	113 50
Département du Nord	106 50	106 50
Banq. du Nord et du P.-de-C, Verley, Décrolx Cie	.... ..	1220 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie (act. anc.)	.... ..	75 ..
» » (act. nouv.), 250 fr. p.	.... ..	255 ..
Caisse Platel et Cie	.... ..	350 ..
Cie des Industries Textiles (Allart et Cie)	.... ..	600 ..
Crédit du Nord, action 500 fr., 125 payés	.... ..	150 ..
Compt. comm. Duvilder et Cie, act. 1 000 fr.	.... ..	1200 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	510 ..
Le Nord, assur. acc. 1.000 fr., 250 payés	.... ..	2876 ..
Union Génér. du Nord, act. 500 fr., 125 p.	.... ..	485 ..
Union Linière du Nord, act. 500 fr., tout p.	.... ..	.. ..
Banque rég. du Nord, à Roubaix, act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Comptoir d'Escompte du Nord, à Roubaix	.... ..	.. ..
Soc. St-Sauv.-Arras (anc. ns. Grassin) 500 fr.	.... ..	150 ..
Tramways du Département du Nord (ex-c. 7)	.... ..	40 ..
Caisse comm. de Béthune, A. Turbiez et Cie	.... ..	.. ..
Dolgutte et Cie	.... ..	540 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1.000 fr. t. p.	.... ..	.. ..
Blanche-Saint-Vaast	.... ..	3800 ..
Denain et Anzin	215 ..	220 ..
Obligations Nord	.... ..	.. ..
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.... ..	.. ..
Union Linière du Nord (oblig. hypo. 500)	.... ..	127 75
Gaz Wazemmes (1 à 3.000) remb. à 300 fr.	.... ..	.. ..
Chemins de fer économiques du Nord	.... ..	612 50

CHARBONNAGES

	ACTIONS	Cours complets
Aniche (Nord) le 12e	.... ..	17150 ..
Anzin 100e de denier	5018.75	5045 ..
Bethune 1881	.... ..	510 ..
Bethune 1877	.... ..	445 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	15010	15050
Bully-Grenay le 6e	3325 3280	3335 ..
Carvin	.... ..	1780 ..
Courrières (10e)	.... ..	4705 ..
Campagnac	.... ..	460 ..
Crespin	.... ..	810 ..
Douchy	.... ..	4650 ..
Douai (libérée) 500 fr.	.... ..	501 ..
Dourges	.... ..	.. ..
Escarpelle (Nord)	.... ..	9925 ..
Epinac	6480	8475 ..
Farfay (société anonyme)	.... ..	400 ..
	.... ..	8.0 ..
Lens	.... ..	26300 ..
Liévin	.... ..	10800 ..
Ostricourt	.... ..	678 75
Meurchin	6000	6938 75
Marles 70 0/0 part d'ingénieur	.... ..	25000 ..
Drocourt	3005 3100	3000 ..
Sincey-le-Rouvray	.... ..	36 25
Thivencelles, Fresnes-Midi	.... ..	157 50
Vicoigne et Nœux	.... ..	21725 ..

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)

Commissaires de police parisiens révoqués

Paris, 1er juillet. — Un journal de ce matin annonçait que deux commissaires de police visés dans une affaire financière malheureuse, étaient sur le point de quitter l'administration.

Les deux magistrats en question sont MM. Lallemand, commissaire aux délégations et Rouquier, de St-Denis.

Leur révocation est chose faite, elle date d'aujourd'hui. Cette mesure a été prise par M. Lozé, préfet de police, pour faute professionnelle dont ces magistrats se seraient rendus coupables.

L'escadre de la Méditerranée

Paris, 1er juillet. — Le ministre de la marine a reçu hier soir, de l'amiral Duperré, la dépêche suivante :

« L'escadre rentre au mouillage, après une journée d'évolution et d'éclairage à grande distance. Le *Caïman* n'a pas pu appareiller ce matin, ayant dû démonter sa machine pour réparer une légère avarie qui le laissera indisponible pendant trois ou quatre jours.

» La nuit dernière, attaque de l'escadre par ses propres torpilleurs venant de Saldol et de Saint-Tropez.

» Il y a actuellement 58 bâtiments sur rade aux Iles d'Hyères.

» Demain, exercices méthodiques, lancement de torpilles, etc.

» Etat sanitaire parfait. Grande bonne volonté chez tous. »

Une émeute militaire à Folkestone

Londres, 1er juillet. — Une grave révolte militaire a éclaté, hier, dans la nuit, à Folkestone. La police a été refoulée dans la gare ; des secours sont arrivés de Shornolisse avant la fin de l'émeute.

Guillaume II en Hollande

Amsterdam, 1er juillet. — Le *Hohenzollern* ... cadre sont entrés dans le port à ... et l'escorte ... aux heures trente-cinq.

L'émigration Calaisienne prévue

Calais, 1er juillet. — La majoration proposée par la commission des douanes, au nouveau tarif douanier, sur les filés de coton, menace de porter un coup terrible à la fabrication des tulles et dentelles de Calais et de Caudry.

M. Méline avait proposé des droits sur les soies ouvrées; ces droits ont été écartés, mais on a établi qu'il suffirait des droits sur les filés de coton pour provoquer un désastre; car les deux branches de cette industrie sont intimement liées ensemble.

Si la Chambre ratifiait les propositions de la commission des douanes, il est à craindre que la population ouvrière qui tire actuellement sa subsistance des fabriques de dentelles ne prenne le parti d'émigrer.

Les établissements de Calais emploient dans leurs ateliers 15.000 ouvriers et ouvrières; ils en occupent 12.000 au dehors pour l'effilage, le découpage, etc. A Caudry, 3.500 personnes travaillent dans les usines et 2.500 se livrent à domicile aux manipulations accessoires. C'est un total de 33.000 ouvriers.

Guillaume II en Angleterre

Londres, 1er juillet. — Les programmes de la visite de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne qui ont été publiés par les journaux